



Accord de la Branche Santé, Sanitaire, Sociale et Médico-sociale privée à but non lucratif, relatif à la santé et à la qualité de vie au travail.

La Fédération de la Santé et de l'Action Sociale CGT assume pleinement son choix de faire valoir son droit d'opposition sur l'Accord de Branche « santé et qualité de vie au travail » négocié au niveau de la BASS.

Rien dans cet accord ne permet d'améliorer les dispositifs de santé et de qualité de vie au travail, tout n'est que de « l'affichage » ! Les revendications portées par la CGT sont exigeantes et ne peuvent être réduites qu'à de l'intentionnalité. Aucun caractère coercitif, aucune normativité telle-est cette coquille vide !

Mettre en œuvre l'existant, cela ne suffit plus. Des constats de maltraitance institutionnelles explosent et les voyants en matière de « prévoyance » sont au rouge (maladie professionnelle, AT et mise en invalidité...). Une Branche professionnelle dans laquelle le nombre de salariés « âgés » est très important par rapport à la moyenne nationale mérite une attention particulière.

- ♦ Mettons d'ores et déjà réellement en place les dispositifs obligatoires,
- ♦ **Renforçons le rôle des CHSCT et des IRP.**

Les commissions de suivi réservées aux seuls signataires bafouent ainsi la représentativité nationale, et peuvent contraindre le rôle des instances représentatives.

- ♦ **OUI à une vraie politique de prévention !**
- ♦ **OUI à une réelle reconnaissance de la pénibilité !**
- ♦ **OUI aux aménagements des fins de carrière !**

Rappelons que ce sont les voix de 56 % des salarié-es de la Branche qui ont fait barrage à ce projet. Cette opposition majoritaire envoie un signal fort aux employeurs quant à l'obligation d'entendre les propositions de toutes les Organisations Syndicales représentatives s'ils souhaitent voir aboutir positivement une quelconque négociation,

Tout cela dans un contexte où le Ministre du travail avance l'idée de réduire les seuils des effectifs permettant la représentation des personnels par la mise en place d'IRP, notamment de CHSCT.

LA FÉDÉRATION DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE CGT NE PEUT ÊTRE QU'INQUIÈTE DES INTENTIONS PORTÉES.

Comment ne pas faire le rapprochement entre la politique menée par le gouvernement et les attitudes de certaines Organisations Syndicales véritables courroies de transmission des injonctions gouvernementales et patronales ?

La CGT est et restera le syndicat des salarié-es, sans aucune intention de se positionner comme un syndicat « donneur de leçons » ou s'affichant « grand seigneur et portant un déni de démocratie »

Notre Fédération Santé et Action Sociale CGT, dans le respect de ses valeurs d'indépendance vis-à-vis des employeurs comme du pouvoir fait le choix responsable en dénonçant des pratiques régressives, par notamment cette opposition.

Montreuil, le 12 juin 2014